Région
Hauts-de-France
Nord Pas de Calais - Picardie

Jérôme BRESSON
Secrétaire Général

Monsieur Xavier BERTRAND
Président du Conseil Régional
Hauts de France
Nord Pas de Calais – Picardie

Lille, le 14 novembre 2016.

Objet : Action sociale 2017 pour les personnels de la Région Hauts de France

Monsieur le Président,

Au Comité technique du 25 novembre, vous recueillerez l'avis des organisations syndicales concernant l'action sociale pour 2017 à l'échelle de la Région Hauts de France.

La CGT a organisé en octobre dernier une heure d'information destinée à informer les agents sur les évolutions envisagées à ce propos, telles que celles-ci étaient connues à l'époque.

Cette démarche nous a permis de recueillir un certain nombre d'interrogations et de souhaits sur les différents dispositifs d'action sociale, que nous portons à votre connaissance :

1. PARTICIPATION EMPLOYEUR POUR LES MUTUELLES

Le contexte

● Le budget annuel consacré à la protection sociale complémentaire (PSC) - risques santé et prévoyance- s'élevait à environ 2,38 millions € en ex-Région NPdC et à 232 800 € en ex-Région Picardie.

● L'ex-Région NPdC a fait le choix d'une convention de participation pour chacun des 2 risques, et l'ex-Picardie celui d'accorder une participation financière pour les contrats labellisés choisis par les agents.

● Vous avez fait connaître votre souhait d'augmenter sensiblement l'enveloppe régionale consacrée à la PSC, ce qui est à l'évidence nécessaire quand on voit le déséquilibre qui existait entre les 2 ex-Régions sur le sujet. La CGT rappelle à cet égard avoir régulièrement demandé une participation Employeur à hauteur de 100% sur la PSC.

● Vous avez aussi fait savoir que l'augmentation de ce poste devrait se faire à enveloppe constante, toutes actions sociales confondues.

Pour la CGT comme pour les agents ayant participé à notre heure d'information syndicale, chacune des dimensions de l'action sociale est importante et aucune ne doit voir son soutien remis en cause. C'est pourquoi la CGT demande d'ores et déjà à ce que votre choix de mieux aider les agents pour leur protection sociale ne se fasse pas au détriment des autres dispositifs.

Pour une harmonisation par le haut de la participation PSC pour tous les agents des Hauts de France

Les collègues du versant picard doivent pouvoir bénéficier *dès 2017* de la même qualité de participation Employeur à la PSC que les collègues du versant Nord Pas de Calais.

CONSEIL REGIONAL 151 avenue du Président Hoover 59555 – LILLE Cedex
03.28.82.57.09/57.07 : Fax : 03.28.82.57.05
cgt@nordpasdecalaispicardie.fr
cgt-tos@nordpasdecalaispicardie.fr
cgtpicardie@nordpasdecalaispicardie.fr

2. PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS EN COMMUN

● Les agents estiment que la participation de l'employeur au frais de transport constitue une véritable incitation à recourir aux transports en commun. Actuellement, cette participation est de 50% pour les agents du versant picard, et de 75% pour les agents du versant NPdC.

En maintenant/étendant le taux de prise en charge à 75% à l'ensemble du personnel de la Région Hauts de France, nul doute que le nombre d'agents du versant picard fréquentant les transports en commun augmentera sensiblement. Pour mémoire, l'aide à 75% concerne de fait 90% du total des agents bénéficiaires[1].

● La perspective annoncée de limiter cette aide à 50% suscite beaucoup d'incompréhension et même d'inquiétude parmi les agents. Cette décision entraînerait en effet une perte de pouvoir d'achat pour 90% des agents bénéficiaires.

Réciproquement, aligner par le haut votre taux de participation représenterait un soutien significatif de votre part aux agents du versant picard.

Comme vous le savez, le coût du billet de train peut s'élever à plus de 200€ par mois pour les agents les plus éloignés de leur lieu de travail Région. Pour un agent bénéficiant des 75%, votre décision représenterait ainsi une perte de 50€ de pouvoir d'achat par mois.

● Au-delà de son aspect individuel, un tel niveau d'aide à 75% s'inscrit aussi dans la logique des plans de déplacement des entreprises et participe à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et des salariés par la diminution de la pollution de l'air qu'elle engendre, à plus forte raison dans une Région comme la nôtre, qui est la plus polluée de France, et où les enjeux corrélatifs de santé publique sont les plus forts (maladies respiratoires, maladie de Crohn…).

En page 3 du journal Hauts de France n°2 qui vient de paraître, vous invitez d'ailleurs les chefs d'entreprise à inciter leurs salariés à tester gratuitement le transport en train, dans une initiative conjointe avec la SNCF. Abaisser le taux de prise en charge des frais de transport en commun pour les agents régionaux irait à l'évidence à rebours de ce type d'initiatives.

Pour toutes ces raisons, la CGT demande donc l'extension du taux de prise en charge des frais de transports à 75% pour l'ensemble des agents de la Région Hauts de France.

3. SUR LA QUESTION DES PRESTATAIRES D'ACTION SOCIALE

Jusqu'à présent, l'action culturelle et sociale était couverte de manière différenciée dans les 2 ex-Régions :

- sur le versant picard : par deux prestataire locaux, l'AGOS et l'ASCPDR ;
- sur le versant NPdC : par un prestataire d'action locale d'envergure nationale (le CNAS) et un prestataire local : le COS.

L'Administration nous a fait savoir que vous envisagez d'identifier un prestataire d'envergure nationale pour couvrir l'ensemble de la nouvelle Région, en lui adjoignant un prestataire à caractère plus local pouvant résulter de la fusion de 2 associations locales seulement : l'AGOS et le COS.

…/…

1. En effet, 1300 agents bénéficient de la participation de l'Employeur aux frais de transports en commun dans le versant NPdC, et 130 agents seulement dans le versant picard de la collectivité.

CONSEIL REGIONAL 151 avenue du Président Hoover 59555 – LILLE Cedex
03.28.82.57.09/57.07 : Fax : 03.28.82.57.05
cgt@nordpasdecalaispicardie.fr
cgt-tos@nordpasdecalaispicardie.fr
cgtpicardie@nordpasdecalaispicardie.fr

A. Sélection du prestataire d'envergure nationale

S'agissant du prestataire d'envergure nationale avec lequel la Région contractualiserait pour 2017, l'Administration nous a fait savoir qu'il était envisagé de remplacer le CNAS, qui existe depuis plusieurs années dans l'ex-Région NPdC, par PLURELYA, ex-FNASS.

Une analyse comparative détaillée a été réalisée par l'Administration entre les prestations servies par chacun des organismes.

B. Le prestataire local

Le choix de l'Institution serait d'envisager la constitution d'un acteur local à l'échelle de la nouvelle Région, par recomposition du COS et de l'AGOS.

Sur le plan financier, il s'agirait d'harmoniser le niveau des subventions, autour de 1 millions d'Euros.

A cet égard, la CGT s'étonne que, à la différence de la démarche de mise en concurrence des organismes nationaux, ce maintien d'un niveau de subvention très élevé semble acté sans même interroger l'efficacité des structures en termes d'usage et de satisfaction des agents. Il n'est par ailleurs nulle part fait mention du devenir de l'ASCPDR, association présente et utile pour les agents en Picardie, et qui pourrait également se voir proposer de participer à la refonte et au regroupement.

C. Retour sur les enseignements de notre réunion syndicale

Il ressort des expressions des agents :

● Le fait que l'action du COS est perçue comme très floue, et réduite à un nombre de dispositifs limité, voire qui plus est sélectifs (tirage au sort), à savoir : proposition de séjours de vacances sélectifs, une fête de Noël, et quelques sorties soumises à participation des agents dont le rythme et le choix n'est pas bien compris.

● Les agents ne comprennent pas que l'on ne ré-interroge pas l'appui financier de la Région pour un tel dispositif associatif, alors que l'on connaît le succès du CNAS (cf. le taux de retour en prestation très élevé, de l'ordre de 105% pour la seule partie aide financière, hors conseils pour la vie quotidienne en matière juridique)…

Considérant les orientations de la collectivité telles qu'elles nous sont connues et considérant ce que les agents ont exprimé, la CGT vous demande de bien vouloir :

- **Organiser un sondage des agents de la collectivité, pour connaître 1/ les usages et 2/ leurs besoins en matière d'action sociale, concernant le CNAS, l'AGOS, l'ASCPDR et le COS, et par prestations.**

  Un tel audit permettra d'avoir un état des lieux et un retour sur les besoins des agents, permettant de bâtir pour la nouvelle Région une action sociale favorisant le bien être, l'enrichissement culturel et, partant, la motivation au travail.

- **Obtenir, de la part de l'AGOS, de l'ASCPDR et du COS, tous les éléments permettant d'appréhender leur vie financière et leur action, comme cela incombe légalement à toute association, notamment envers les Institutions publiques qui les subventionnent.**

– **De consulter les agents sur les offres concurrentes CNAS et PLURELYA afin de recueillir leur préférence.**

…/…

CONSEIL REGIONAL 151 avenue du Président Hoover 59555 – LILLE Cedex
03.28.82.57.09/57.07 : Fax : 03.28.82.57.05
cgt@nordpasdecalaispicardie.fr
cgt-tos@nordpasdecalaispicardie.fr
cgtpicardie@nordpasdecalaispicardie.fr

L'avis des agents est primordial, considérant le risque de sacrifier le dispositif d'action sociale du CNAS, dont on connaît l'efficacité et la pertinence, au profit de structures sur lesquels existent des interrogations.

Si d'aventure les conclusions de cette consultation invitaient à réduire les subventions régionales au COS, à l'AGOS et à l'ASCPDR, la CGT demande à ce que les salariés de ces structures qui risqueraient de perdre leur emploi soient intégrés dans les services régionaux.

4. SUR LA REDUCTION DES ALLOCATIONS DE GARDES ET CESU

Ces deux dispositifs contribuent à favoriser l'emploi dans la Région.

La perspective d'une réduction, par rapport à ce qui existait en NPdC, suscite l'incompréhension eu égard à la place centrale que vous avez souhaité donner à l'emploi dans votre politique régionale.

La CGT vous demande donc de bien vouloir aligner par le haut les allocations de garde et les CESU.

Dans l'attente de connaître la suite que vous réserverez à nos différentes demandes, nous vous adressons, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Jérôme BRESSON
Secrétaire Général

Copies :

- Mme Brigitte FOURE, Vice-Présidente au Personnel,
- M. Jean-Yves BOURGOIS, Conseiller régional délégué au Personnel,
- M. Laurent VERCRUYSSE, Directeur Général des Services.

CONSEIL REGIONAL 151 avenue du Président Hoover 59555 – LILLE Cedex
03.28.82.57.09/57.07 : Fax : 03.28.82.57.05
cgt@nordpasdecalaispicardie.fr
cgt-tos@nordpasdecalaispicardie.fr
cgtpicardie@nordpasdecalaispicardie.fr